

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, Éthiopie, B.P 3243 Téléphone: 5517 700 Fax: 5517844
Site Web: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarantième Session ordinaire

20 janvier - 3 février 2022

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1330(XL)

Original : anglais

**RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AGENCE
AFRICAINNE DE GESTION DES RISQUES (ARC)**



Rapport d'activité annuel du Groupe de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques à la 35^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine et aux sessions du CRP et du Conseil exécutif en janvier/février 2022

Période visée : janvier 2021 - décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
1 BREVE PRESENTATION DE L'ARC.....	2
1.1 FONDATION ET STRUCTURE	2
1.2 LA STRATEGIE DU GROUPE ARC.....	2
2 BILAN DES RESULTATS 2021 DES PRINCIPALES INITIATIVES	3
2.1 AMELIORATION DES PLATEFORMES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION.....	3
2.2 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE RENOUVELEE DU GROUPE ARC	4
2.2.1 <i>Diversification des produits.....</i>	5
2.2.2 <i>Participation au programme d'assurance</i>	7
2.2.3 <i>Mobilisation des ressources</i>	8
2.2.4 <i>Renforcement du dialogue et des activités de sensibilisation.....</i>	9
2.2.5 <i>Développement de partenariats ciblés</i>	10
2.2.6 <i>Intégration de la dimension de genre : une question prioritaire</i>	12
2.2.7 <i>Remaniement de la communication</i>	13
3 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	14
3.1 ENJEUX	14
3.2 RECOMMANDATIONS.....	15
ANNEXE I : PROJET DE DECISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL DU GROUPE ARC.....	16

Introduction

Le présent Rapport d'activité annuel rend compte des activités du Groupe de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) pendant la période de référence (janvier-décembre 2021). Sa présentation intervient en vue de la 35^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (UA) et des sessions du Conseil exécutif dans le cadre de l'obligation de soumission de rapports à laquelle sont soumises les institutions de l'UA.

Il comprend un récapitulatif et une brève description de l'ARC, de ses structures organisationnelles et administratives, ainsi que de son mandat et de son orientation stratégique. Outre les principaux résultats obtenus pendant la période sous revue, ce rapport fait état des difficultés rencontrées par l'organisation se conclut sur les recommandations pour l'avenir.

1 Brève présentation de l'ARC

1.1 Fondation et structure

Le Groupe ARC comprend l'Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (Institution de l'ARC) et la Société d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd), sa filiale financière. Fondée en 2012¹ en vertu de l'Accord portant création de l'Institution de l'ARC (Traité de l'ARC), l'Institution de l'ARC est une institution spécialisée de l'Union africaine (UA). À ce titre, elle a pour mandat d'aider les États membres de l'UA à renforcer leurs capacités en matière de planification, de préparation et de riposte aux événements climatiques extrêmes afin d'améliorer la sécurité alimentaire, protéger les populations vulnérables et préserver leurs moyens de subsistance. En 2015², sur recommandation du Comité technique spécialisé de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration (EX.CL/Dec. 876 (XXVII, paragraphe 16)), le Conseil exécutif a chargé l'ARC de développer un produit d'assurance contre les foyers et flambées épidémiques (O&E) ainsi que les outils permettant aux gouvernements africains de réagir en cas de flambées épidémiques. Les deux entités du Groupe ARC fournissent aux États membres des services de renforcement des capacités, des outils d'alerte précoce et de planification d'urgence, et mettent à leur disposition des mécanismes de mutualisation et de transfert des risques afin de renforcer leur résilience face aux catastrophes naturelles.

1.2 La Stratégie du Groupe ARC

Le mandat de l'ARC s'inscrit dans trois objectifs stratégiques visant à favoriser l'innovation, renforcer les partenariats et renforcer la résilience. Ces objectifs guident

¹ Décision de l'Assemblée de l'UA en vue de la création de l'ARC (Assembly/AU/Dec.417(XIX)).

² Résolution L 9:2 du rapport de la première session conjointe du Comité technique spécialisé de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA, Addis-Abeba, Éthiopie, 25-31 mars 2015.

l'ARC dans le cadre de ses initiatives visant à créer un environnement favorable, apporter des solutions fiables, élargir son rôle dans le secteur de la GRC au niveau politique et continental et devenir un partenaire de choix en la matière. Ces trois objectifs stratégiques s'articulent comme suit :

Objectif stratégique I : Innovation - une approche dynamique de la Recherche & Développement (R&D) : la R&D au service du développement de solutions innovantes, dans le but de réduire les coûts d'une part, et de garantir la fiabilité et la crédibilité de l'ARC d'autre part.

Objectif stratégique II : Renforcement - renforcer la gestion et le financement des risques sur le continent : simplification de l'engagement pays et du renforcement des capacités à l'aide de systèmes d'alerte précoce plus efficaces.

Objectif stratégique III : Croissance - extension graduelle et viabilité des opérations de l'ARC et de la couverture d'assurance : poursuite de la croissance à l'échelle continentale.

2 Bilan des résultats 2021 des principales initiatives

Face à l'intensification des événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique, phénomène exacerbé par la multiplication des flambées épidémiques, la nécessité d'adopter une approche proactive de la gestion des risques de catastrophe (GRC) est plus que jamais d'actualité. Les pays africains doivent développer et renforcer leurs capacités de résilience face à ces menaces afin de protéger les populations les plus vulnérables, préserver leurs moyens de subsistance, consolider les acquis déjà obtenus en matière de développement et améliorer la sécurité alimentaire sur le continent. La plupart des pays sont exposés à de nombreux risques de catastrophes naturelles dont l'impact, conjugué à la menace du coronavirus, est potentiellement dévastateur. Ces éléments plaident en faveur du mécanisme de l'ARC, conçu pour doter les pays de moyens d'intervention, et de la nécessité de déployer des efforts conjoints afin de relever ces défis.

2.1 Amélioration des plateformes de gouvernance et de gestion

En sa qualité d'institution spécialisée de l'UA, l'ARC s'engage à veiller à ce que la gouvernance de l'organisation réponde aux normes fixées par son organisme fondateur. En août 2016, le Groupe a engagé un processus de réforme de la gouvernance visant à mettre en place une structure organisationnelle et administrative unifiée, ciblant la réorientation des opérations vers une plus grande efficacité sur le plan opérationnel, administratif et des services, ainsi qu'un renforcement de la collaboration et de la coordination au sein du Groupe afin de servir au mieux les intérêts des États membres.

La réforme de la gouvernance comprend plusieurs étapes, dont certaines ont déjà été réalisées, comme la mise en place de la structure du Groupe ARC, qui

nécessitait la nomination d'un Directeur général du Groupe et s'est traduite par l'introduction d'une stratégie du Groupe témoignant des efforts conjoints et de la collaboration des deux entités, ainsi que la présentation d'un rapport annuel reflétant ladite stratégie. Par ailleurs, des efforts importants ont été consentis afin d'engager les travaux préparatoires au design organisationnel et les réformes structurelles, dont le lancement est prévu début 2022. Ces travaux seront axés sur la redéfinition des rôles au sein de l'organisation afin de s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires à l'interne et puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

En 2021, sous la conduite du nouveau Directeur général du Groupe (nommé en septembre 2020), la direction s'est attachée à renforcer les relations de travail avec les équipes de l'ARC, à rendre opérationnelle la Stratégie 2020-2024 du Groupe ARC (renouvelée fin 2020 suite aux changements intervenus dans l'environnement opérationnel), à consolider les relations avec les principaux groupes d'intervenants et à positionner l'organisation dans le cadre global du financement et de la gestion des risques de catastrophe. Conformément à ce qui était prévu dans le cadre de la réforme de la gouvernance, la Conférence des Parties a constitué et élu un nouveau Conseil d'administration du Groupe ARC le 30 juin 2021 afin de s'assurer du renforcement des structures de gouvernance qui doivent permettre à l'organisation de répondre aux attentes des États membres. Les trois comités du Conseil, à savoir le Comité des finances et d'audit, le Mécanisme d'évaluation par les pairs (chargé d'examiner les plans opérationnels et les plans définitifs de mise en œuvre) et le Comité de surveillance stratégique, ont également été formés et appuieront l'action du Conseil. Enfin, le développement du cadre d'établissement de rapports conjoints et d'application du tableau de bord du groupe est en bonne voie. Il a également permis de mieux comprendre les différents rôles et responsabilités et de parvenir à une collaboration plus harmonieuse au sein de l'organisation.

S'agissant d'une institution spécialisée de l'UA créée par Traité, les États membres ont un rôle important à jouer dans son orientation, qu'ils déterminent par le biais de la Conférence des Parties. En avril 2021, l'ARC a accueilli la Somalie, devenue le 35^{ème} État membre signataire du Traité de l'ARC, confirmant de ce fait la validité et la viabilité du mécanisme de l'ARC. Ainsi associés au processus de décision, les pays ont le pouvoir d'intervenir dans les décisions stratégiques prises au sein de l'ARC. Il convient néanmoins de souligner que les pays qui ont ratifié le Traité de l'ARC sont encore peu nombreux (10 pays à l'heure actuelle).

2.2 Mise en œuvre de la stratégie renouvelée du Groupe ARC

Le renouvellement de la Stratégie 2020-2024 du Groupe ARC a également été l'occasion, pour la nouvelle direction de l'ARC, de revoir l'orientation de l'organisation et de s'assurer que cette stratégie répondait toujours aux besoins des États membres. La révision de l'offre de l'ARC a conduit à l'amélioration des initiatives existantes, complétées de nouvelles initiatives visant à renforcer l'offre de services aux pays africains. 2021 a donc été la première année de mise en œuvre de ce plan, où l'accent a été mis sur la viabilité de l'organisation, par le biais (i) d'une offre de produits et services diversifiés et innovants afin de répondre aux besoins

des États membres, (ii) d'un recentrage sur une participation plus importante et durable au programme d'assurance, (iii) d'efforts soutenus en matière de mobilisation des ressources, (iv) d'une politique de partenariats axés sur la demande qui aideront l'ARC à réaliser son mandat, (v) d'activités de sensibilisation et d'engagement ciblées et structurées afin d'assurer le positionnement optimal de l'organisation, (vi) d'une gestion judicieuses des connaissances afin d'influencer le secteur de la GRC, (vii) d'une stratégie de communication solide axée autour de l'histoire de l'ARC et (viii) du renforcement de la dimension de genre afin d'en assurer l'intégration dans le programme de l'ARC et affirmer et promouvoir les principes d'égalité des genres dans le secteur du financement et de la gestion des risques de catastrophe.

Ces initiatives décisives, ainsi que les avancées correspondantes, sont présentées plus en détail ci-après.

2.2.1 Diversification des produits

Pour renforcer la résilience de l'Afrique face aux catastrophes naturelles, l'objectif de l'ARC est de proposer un éventail de solutions tenant compte des différents risques de catastrophes naturelles auxquels sont exposés les États membres en raison des conditions climatiques différentes d'une région à l'autre. Dans cette optique, la diversification et le renforcement du portefeuille des produits proposés par l'ARC sont des facteurs importants en termes de création de valeur pour les États membres. Le département Recherche & Développement de l'organisation est chargé de l'élargissement de l'offre et ses activités visent à la réalisation de l'objectif stratégique I (« Innovation ») du Groupe. Il est responsable de s'assurer que l'offre de l'ARC satisfait aux normes internationales et répond aux besoins des États membres. Pendant la période sous revue, l'accent a été mis sur la poursuite du développement de nouveaux produits de transfert des risques en complément des produits d'assurance existants (sécheresse et cyclones tropicaux), comme nous le verrons dans les sections suivantes.

Lancement du produit contre la sécheresse des pâturages

En 2021, l'ARC a lancé le modèle de sécheresse des pâturages, qui vient s'ajouter au produit ciblant la sécheresse des cultures, commercialisé depuis 2014. Ce nouveau produit vise à protéger les États membres contre les sécheresses qui touchent les écosystèmes de pâturages et ont un impact sévère sur les prairies et les zones de pâture qui assurent la subsistance du bétail. Cette solution répond aux besoins des communautés dont la survie dépend de ces zones et du bétail. Le lancement de ce produit a été très apprécié, en particulier dans les pays d'Afrique de l'Est et au Sahel, régions où l'élevage est le principal moyen de subsistance pour plus de 40 millions de personnes et représente près de 60% du produit intérieur brut (PIB). La Mauritanie et le Soudan ont été les premiers à souscrire un contrat d'assurance contre la sécheresse des pâturages.

Préparation du lancement du produit contre les foyers et flambées épidémiques (O&E) en 2022

La menace croissante que font peser les flambées épidémiques ont fait apparaître la nécessité de développer une solution permettant de gérer ce risque. La pandémie de Covid-19 a révélé la vulnérabilité des pays africains et rappelé qu'il est impératif de renforcer les capacités de réaction des pays en cas d'épidémie. Pendant la période sous revue, tout a été mis en œuvre pour accélérer et achever le développement du produit d'assurance contre les foyers et flambées épidémiques de l'ARC (O&E), dont le lancement doit avoir lieu en 2022. Ce produit est conçu pour améliorer l'état de préparation des États membres de l'UA ainsi que leurs capacités d'intervention face aux maladies à fort impact et aux flambées épidémiques en leur proposant des outils de gestion des risques épidémiques et des instruments de financement des risques *ex ante*. Ce produit ciblera initialement quatre maladies à potentiel épidémique : la maladie à virus Ebola, la maladie à virus Marburg, la fièvre de Lassa et la méningite à méningocoques. La période sous revue a été cruciale pour le positionnement du produit au sein de l'organisation et sur le marché. Outre le recrutement des effectifs nécessaires au programme O&E, les différents axes de travail ont également porté sur la recherche de partenaires techniques et partenaires du développement susceptibles de contribuer au lancement du produit. L'équipe a notamment approché des donateurs potentiels afin de financer les primes d'assurance des pays, couvrir les frais opérationnels et assurer l'amélioration continue du produit.

Programme de micro- et méso-assurance

En 2020, l'ARC, soucieuse de diversifier son offre sur le continent, a mis en place un programme d'assurance non souveraine en introduisant un programme de micro- et méso-assurance afin de soutenir les marchés endogènes de l'assurance agricole et encourager les gouvernements et les sociétés d'assurance à renforcer les capacités des agriculteurs en termes de protection, de résilience et de croissance financière. Ce produit complète l'offre souveraine en comblant les déficits de protection en raison du coût des primes d'assurance. En 2021, l'ARC a axé ses efforts sur le dialogue avec les marchés (secteur agricole, marchés de l'assurance et gouvernements), le renforcement des capacités et le développement de produits.

Développement du produit contre les inondations et du dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF)

L'ARC est par ailleurs sur le point de développer un produit d'assurance contre les inondations, destiné prioritairement aux pays d'Afrique de l'Ouest exposés à ce risque. Le travail de R&D sur ce produit s'est poursuivi avec la conception d'un autre modèle permettant de résoudre les problèmes que présentait le modèle original. Des progrès décisifs ont été réalisés pendant la période sous revue grâce aux accords conclus avec les partenaires techniques dont l'expertise permettra de garantir que le produit répond aux besoins du continent et satisfait aux critères internationaux. Les travaux se sont accélérés et se poursuivront en 2022.

Amélioration des produits existants

L'amélioration continue des produits reste une priorité afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes requises. En ce sens, les travaux visant à l'amélioration des produits d'assurance contre la sécheresse et les cyclones tropicaux ont été lancés, l'accent étant mis sur la précision, la fiabilité et la convivialité d'*Africa RiskView*, l'outil de prévision de l'ARC.

2.2.2 Participation au programme d'assurance

La viabilité du Groupe ARC est au cœur de toutes les activités de l'organisation. L'augmentation du nombre de pays assurés, composante essentielle à la viabilité de l'organisation, repose sur l'engagement pays et la préparation technique réalisée avec les pays et constitue un critère fondamental du succès du programme de l'ARC. Tout est donc mis en œuvre pour engager le dialogue avec les États membre et les encourager à participer aux cycles d'assurance de l'ARC dans le cadre du renforcement de la résilience du continent. Le taux de participation a été relativement important malgré les difficultés financières que connaissent nombre de pays, grâce notamment aux efforts de sensibilisation qui ont permis de souligner l'importance de l'assurance, et au soutien des donateurs partenaires qui se sont mobilisés pour assurer l'aide au financement des primes. En 2021, au terme des travaux techniques engagés en vue du 8^{ème} cycle d'assurance, 11 pays ont souscrit 23 contrats d'assurance pour un montant total de 182 millions USD, couvrant un peu plus de 182 millions de personnes. Les contrats ont été souscrits directement par les gouvernements ou par les partenaires humanitaires par le biais des programmes Replica et ADRiFi, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : participation au 8^{ème} cycle d'assurance

Pays	Contrats
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> 1 contrat d'assurance souscrit directement (sécheresse)-ADRiFi (50%) 1 contrat Replica souscrit par le PAM (sécheresse)
Mali	<ul style="list-style-type: none"> 1 contrat Replica souscrit par le PAM (sécheresse)
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> 2 contrats d'assurance souscrits directement (sécheresse)
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> 1 contrat Replica souscrit par le PAM (sécheresse)
Niger	<ul style="list-style-type: none"> 1 contrat intégralement souscrit par la BAD (sécheresse) - ADRiFi (100%)
Togo	<ul style="list-style-type: none"> 2 contrats d'assurance souscrits directement (sécheresse)
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> 2 contrats d'assurance souscrits directement (sécheresse)-ADRiFi (50%) 2 contrats Replica souscrits par le PAM (sécheresse)
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> 2 contrats d'assurance souscrits directement (sécheresse et cyclones tropicaux)

Malawi	<ul style="list-style-type: none"> • 4 contrats d'assurance souscrits directement (sécheresse)
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat d'assurance souscrit directement (sécheresse)
Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat d'assurance souscrit directement (sécheresse) • 2 contrats Replica souscrits par le PAM (sécheresse)

2.2.3 Mobilisation des ressources

L'ARC reconnaît qu'elle doit impérativement être en mesure de lever davantage de fonds et mobiliser de nouvelles sources de financement durables permettant la mise en œuvre de la Stratégie du Groupe ARC et assurer le succès de l'organisation. Par ailleurs, au vu des difficultés financières que connaissent la plupart des pays africains, difficultés aggravées par la pandémie de Covid-19, l'aide au financement des primes est essentielle à la participation aux cycles d'assurance. Le programme d'assurance de l'ARC permet aux gouvernements et aux communautés vulnérables de se libérer de la charge des risques climatiques et de bénéficier d'un financement rapide qu'ils peuvent allouer immédiatement aux interventions d'urgence en cas d'événement climatique extrême. La mobilisation des ressources a donc été un élément central pendant la période sous revue.

En 2021, un conseiller spécialiste de la recherche de financement a été recruté à cet effet et est en passe de développer la stratégie de mobilisation des ressources du groupe. Cette stratégie (i) comportera un plan d'action reposant sur les besoins en financement déterminés en amont, (ii) permettra d'identifier les éventuels partenaires donateurs en effectuant un recensement exhaustif des donneurs et des investisseurs et (iii) intégrera un système fiable de suivi-évaluation.

Pendant la période sous revue, la mobilisation des ressources en faveur de l'aide au financement des primes a été fructueuse. Le gouvernement allemand s'est engagé à hauteur de 18 millions EUR destinés au mécanisme d'aide au financement des primes, accessible aux pays africains éligibles. Il s'est également engagé à apporter 11 millions EUR pendant la période 2023-2029 aux mêmes fins. Cela contribuera d'une part à faciliter la participation des pays africains aux cycles d'assurance, et d'autre part à encourager ces pays et d'autres acteurs humanitaires à instaurer une culture du financement et de la gestion des risques de catastrophe en augmentant le taux d'autofinancement au fil du temps. La Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) a approuvé un financement d'un montant de 14 millions USD destiné au financement des primes et au renforcement des capacités en Zambie et au Zimbabwe jusqu'en 2030. La Commission de l'Union européenne a apporté une aide financière de 9 millions EUR au titre de l'enveloppe du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) destinée à la réduction des risques de catastrophe. Ces fonds contribueront (i) à améliorer l'accès aux instruments financiers post-catastrophe et (ii) à renforcer les capacités opérationnelles des pays africains au lendemain d'une catastrophe. Des pourparlers ont également été engagés avec d'autres donateurs potentiels, comme la Fondation Bill et Melinda Gates concernant

le financement du renforcement des capacités en matière de foyers et flambées épidémiques dans les pays de la CEDEAO. Le gouvernement canadien a également été sollicité afin de soutenir les activités de l'ARC sur le continent. Parallèlement à ces négociations, l'ARC adoptera une stratégie proactive de mobilisation des ressources afin de se concentrer sur les opportunités réelles et tangibles et consolider les avancées réalisées en 2021.

Il n'en reste pas moins que le Groupe ARC souffre encore d'un important déficit de financement et doit trouver les ressources nécessaires à la réalisation de sa stratégie, à la concrétisation de sa vision et de ses ambitions pour le continent : c'est précisément l'objectif de la stratégie de financement à long terme. D'autre part, le financement du budget de l'Institution de l'ARC s'est fait exclusivement grâce aux contributions des partenaires donateurs. Le Traité de l'ARC étant entré définitivement en vigueur, la CdP a demandé au Secrétariat de l'ARC d'étudier les modalités de paiement des cotisations/contributions qui seront demandées aux pays.

2.2.4 Renforcement du dialogue et des activités de sensibilisation

Le mandat de l'ARC reflétant les différents cadres internationaux et continentaux, l'ensemble des activités du programme visent à atteindre les objectifs affichés par des cadres d'orientation tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. L'ARC reconnaît l'importance d'une action coordonnée avec les autorités et d'autres intervenants face à l'ampleur du travail nécessaire pour atteindre les objectifs de GRC à l'échelle continentale. La sensibilisation et le dialogue n'en sont que plus essentiels à la mise en œuvre du programme et à la recherche de possibilités de collaboration. Tout progrès en ce sens devrait permettre à terme d'atteindre de grands objectifs comme les Objectifs de développement durable : « Pas de pauvreté », « Faim zéro », « Travail décent et croissance économique », « Lutte contre les changements climatiques », « Égalité entre les sexes », « Vie terrestre » et « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

En 2021, s'appuyant sur le nouveau cadre d'engagement pays du Groupe – axé sur une approche globale de l'engagement pays –, l'ARC s'est attachée à consolider ses relations avec les États membres, les autorités régionales et continentales et d'autres acteurs du secteur du financement et de la gestion des risques de catastrophe afin de faire du programme de l'ARC une solution viable contre les catastrophes d'origine climatique et les flambées épidémiques. Menés par la direction de l'ARC, les échanges ont eu lieu à tous les niveaux, y compris au plus haut niveau politique et exécutif, auprès d'autres instances décisionnaires, de partenaires du développement et de donateurs partenaires. Les équipes se sont déplacées en Afrique et ailleurs lorsque cela était possible et, dans certains cas, ont organisé des réunions à distance.

L'organisation intervenant sur un continent touché plus ou moins durement par le changement climatique, des événements comme la COP26 ont été l'occasion de présenter le cas de l'Afrique et de chercher à obtenir l'appui nécessaire à la création d'un mécanisme africain d'aide au financement des primes, destiné à faciliter la mise en place d'interventions en cas de catastrophe. L'organisation a également fait en sorte d'encourager la collaboration avec les donateurs partenaires et d'autres parties prenantes afin d'assurer la contribution plus large possible aux initiatives de GRC du continent. Les déplacements en Afrique de l'Ouest, au Malawi, au Kenya, au Soudan et dans d'autres pays ont également permis de présenter l'offre de l'ARC et de consolider les relations. Le but ultime de ces visites était de faire comprendre le rôle du financement et de la gestion des risques de catastrophe en Afrique et inciter l'environnement opérationnel à se tourner vers des mesures efficaces en réponse aux défis à relever. Une part importante des efforts engagés a été consacrée au renforcement de la collaboration avec les Communautés économiques régionales, en particulier la CEDEAO, la CDA et l'IGAD.

2.2.5 Développement de partenariats ciblés

Le développement de partenariats réfléchis et ciblés fait partie intégrante de la réalisation du mandat de l'ARC, indispensable à la création de valeur pour les États membres. Nous sommes conscients qu'en unissant nos forces, nous pouvons façonner et influencer le secteur de la GRC et obtenir de très bons résultats. En ce sens, il est essentiel d'identifier les partenaires qui permettront à l'ARC de compléter ses ressources. C'est pourquoi elle adoptera une approche délibérée pour mobiliser les acteurs du financement et de la gestion des risques de catastrophe afin de déterminer les domaines dans lesquels il est possible de collaborer avec les partenaires techniques et financiers. Une fois l'accord conclu, un protocole d'accord définit les modalités de collaboration avec chaque partenaire afin d'appuyer la stratégie de l'organisation.

En 2021, le dialogue a été engagé avec plusieurs acteurs majeurs du financement et de la gestion des risques de catastrophe. L'organisation est toujours en pourparlers avec plusieurs partenaires potentiels, et a conclu des partenariats stratégiques avec :

- **Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA) :** L'objectif de ce dernier partenariat est de démontrer la validité du principe d'assurance anticipative d'une part, et sa valeur ajoutée d'autre part, afin de contribuer à influencer les systèmes de financement des risques et soutenir la reproductibilité et l'intensification des approches anticipatives. À cette fin, trois produits d'assurance anticipative seront développés, mis à l'essai et expérimentés dans le cadre d'un projet pilote initié en 2021 et dont l'achèvement est prévu en 2022 ;
- **ONU Femmes :** la collaboration entre l'ARC et ONU Femmes a pour objectif la sensibilisation aux questions de genre dans le secteur du financement et de la gestion des risques de catastrophe, la promotion d'approches transformatrices et de l'égalité des genres à tous égards ;

- **L'IFAD** : l'ARC et l'IFAD travailleront ensemble et tireront parti de leur expertise technique respective. Ce partenariat a été établi dans le cadre du Projet pour la résilience climatique en Afrique, financé par le FVC et approuvé en mars 2021 ;
- **Affaires Mondiales Canada (AMC)** : cette collaboration doit contribuer à la lutte contre le changement climatique et soutenir les mesures d'adaptation en Afrique ;
- **Le Centre mondial pour l'adaptation (GCA)** : ce partenariat stratégique vise également à répondre aux besoins en matière de mesures d'adaptation au changement climatique en Afrique afin de renforcer la résilience climatique sur le continent. Plusieurs domaines de collaboration ont été identifiés et s'inscriront dans le Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAP) du GCA. Il s'agit notamment du renforcement des capacités, de l'assistance et de la collaboration technique, des actions de sensibilisation conjointes, d'un processus conjoint d'influence au niveau politique et de la création/diffusion de connaissances ;
- **Le PNUD** : ce partenariat permettra au PNUD d'intervenir dans la mise en œuvre du programme ADRIFi, plus particulièrement en ce qui a trait aux questions réglementaires qui peuvent compromettre la souscription des contrats d'assurance. La BAD se concentrera sur les instruments de financement des risques, tandis que l'ARC se chargera du renforcement des capacités techniques afin de faciliter la compréhension des outils de gestion des risques ;
- **Le Centre pour la protection contre les catastrophes (Centre for Disaster Protection (CDP))** : l'ARC et le CPD favoriseront une collaboration réciproque au plan technique en matière de renforcement des capacités, de recherche et de sensibilisation afin d'offrir davantage de produits et services de financement des risques et d'en améliorer la qualité, afin de faciliter la réalisation des projets de financement des risques de l'ARC et de ses États membres, qui pourront ainsi prendre les meilleures décisions en matière de gestion des risques. Les deux entités s'emploieront également à attirer l'attention sur la nécessité de disposer de solutions plus efficaces de financement des risques de catastrophe, de collaborer et d'étoffer les données relatives au financement des risques ;
- **Afreximbank** : l'ARC et Afreximbank ont lancé un projet de développement d'un produit commun visant à tirer parti des capacités des deux institutions afin de réduire l'impact de la sécurité alimentaire et mettre rapidement des fonds à disposition. Afreximbank apportera l'assistance technique requise pour renforcer les capacités de l'ARC en matière de modélisation des risques climatiques et améliorer la gestion des données ;
- **Le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA)** : le Secrétaire général de l'AfCFTA et le Directeur général du Groupe ARC ont engagé les consultations initiales en décembre 2021 afin de déterminer les modalités d'un partenariat et d'une collaboration dans l'intérêt des pays africains ;

- **D'autres organes et institutions de l'UA** : l'ARC est déterminée à renforcer sa collaboration avec les différents organes et institutions de l'UA. L'ARC a organisé une session conjointe de planification pour 2022 avec le Conseil économique, social et culturel de l'UA (ECOSOCC) ; en revanche, sa réunion annuelle avec le Parlement panafricain (PAP) a été renvoyée.

2.2.6 Intégration de la dimension de genre : une question prioritaire

L'ARC s'est employée inlassablement à intégrer la dimension de genre dans l'ensemble de son programme. En 2021, l'organisation a poursuivi la mise en œuvre de sa Stratégie en matière d'égalité des genres en interne et dans les États membres. La première étape a consisté à informer et former les équipes de l'ARC afin de les sensibiliser et les encourager à agir dans leurs services et départements respectifs. L'organisation poursuivra sur la voie d'une approche transformative dans les processus internes afin de prendre des mesures efficaces au sein du Groupe et s'assurer de l'intégration de la dimension de genre.

Par ailleurs, des activités de renforcement des capacités ont été menées auprès des coordinateurs nationaux, qui soutiendront une approche sensible au genre dans la mise en œuvre du programme de l'ARC dans leurs pays respectifs. Ce volet fait partie du travail de sensibilisation à l'importance de la prise en compte de la dimension de genre dans le cadre du renforcement de la résilience en Afrique. De nombreuses actions ont été menées en faveur de la prise en compte de la dimension de genre dans le secteur du financement et de la gestion des risques de catastrophe. Priorité a été donnée aux échanges au niveau politique, avec les États membres et les principales parties prenantes. D'autres initiatives, conformément à l'engagement pris dans la Stratégie du Groupe ARC en matière d'égalité des genres, sont en cours de réalisation.

Une étape importante a été franchie lors du lancement de la Plateforme sur l'égalité des genres et la GRC en mai 2021, en partenariat avec l'unité de RRC du Département de l'agriculture et la Direction Genre de l'Union africaine. Cette plateforme permettra d'assurer l'intégration des questions d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans le secteur du financement et de la gestion des risques de catastrophe. Elle constitue par ailleurs un vecteur important du dialogue politique et de la sensibilisation à la transformation de la GRC par le biais d'approches ciblant l'adoption d'une « culture de l'assurance » favorable à l'égalité des genres dans les États membres. L'ARC a continué de privilégier les actions de sensibilisation et de souligner l'importance de la R&D, de la formation, du dialogue politique, de la mobilisation des ressources et de la gestion des connaissances pour faire progresser l'égalité des genres en Afrique.

L'ARC a également entrepris la conception d'un Fonds pour la transformation des relations entre les genres qui contribuera à un investissement plus important dans les mesures transformatrices dans le secteur du financement et de la gestion des risques de catastrophe. La phase pilote a démarré dans quatre pays en 2021. Certains des travaux prévus ont été retardés en raison des restrictions de déplacements, mais d'autres ont pu être réalisés et ont permis de jeter les bases des activités qui seront menées en 2022.

Un accord de partenariat permettra à l'ARC de travailler en étroite collaboration avec ONU Femmes.

2.2.7 Remaniement de la communication

Le département Communication de l'ARC a contribué au positionnement de l'organisation en tant qu'intervenant crédible, influent et jouant un rôle déterminant dans la gestion des risques de catastrophe naturelle en Afrique. En 2021, après le lancement de la nouvelle stratégie de communication du Groupe, l'ARC a été en mesure d'améliorer la visibilité de l'organisation, d'établir de nouveaux partenariats – et de renforcer ceux existants – avec les médias et d'autres intervenants, de lancer le nouveau site Internet du Groupe, de créer des contenus et du storytelling afin de transmettre les témoignages des États membres et des communautés bénéficiaires, et de faire du Groupe « la voix africaine du financement et de la gestion des risques de catastrophe ».

Pendant la période sous revue, l'organisation s'est également employée à renforcer sa présence sur la scène internationale et régionale et à défendre une approche collaborative visant à renforcer la résilience de l'Afrique. Le temps fort dans la poursuite de l'objectif visant à faire de l'ARC le chef de file du financement et de la gestion des risques de catastrophe en Afrique a été le développement et le lancement du Forum pour la résilience aux catastrophes naturelles en Afrique (FRCA), un concept qui doit « rebattre les cartes de la sensibilisation ». En plus d'appeler à investir davantage dans la GRC en Afrique, l'organisation a su démontrer qu'il est impératif de renforcer les capacités d'intervention des pays face aux risques de catastrophes naturelles par le biais de différentes plateformes.

Le lancement de l'initiative « ARC Stories » (« Histoires autour de l'ARC »), conçue pour encourager toutes les parties prenantes de l'ARC à raconter leur histoire et leur expérience, permettra d'élaborer d'autres initiatives d'amélioration. L'année 2021 a été mise à profit pour créer des contenus destinés aux médias éditoriaux et numériques, et susceptibles de trouver un écho auprès des acteurs du secteur du financement et de la gestion des risques de catastrophe. Le lancement de la newsletter interne « @ARC Weekly » est une nouvelle source d'information destinée aux équipes de l'ARC et aux parties prenantes.

Le département Communication contribue dans une large mesure à la poursuite des activités de l'ARC et à faire entendre la voix de l'Afrique bien au-delà des frontières du continent. En 2022, le département s'inscrira dans la même dynamique qu'en 2021.

3 Enjeux et recommandations

3.1 Enjeux

Le programme de l'ARC, qui repose dans une large mesure sur les contacts et les échanges directs, notamment en ce qui a trait à l'engagement pays et au renforcement des capacités des États membres, a été passablement bouleversé par la pandémie de Covid-19. Depuis deux ans, l'ARC est contrainte de rechercher d'autres méthodes de travail afin de réduire les retards et atténuer les répercussions négatives de la pandémie sur le programme et autres domaines prioritaires. Bien que l'organisation ait tout mis en œuvre pour revoir et modifier son mode de fonctionnement puis recouru à la communication à distance, l'accessibilité réduite à Internet et les problèmes de réseau dans les États membres ont mis à mal plusieurs axes de travail. Certains programmes ont ainsi connu des retards importants, tandis que les équipes de l'ARC et les États membres ont été confrontés à des conditions de travail difficiles. Grâce à sa stratégie de travail à distance, l'ARC pourra rester à la pointe de l'innovation et s'adapter aux restrictions actuelles. Il est par ailleurs prévu de trouver d'autres solutions innovantes aux différentes difficultés techniques et d'améliorer l'efficacité du travail à distance.

La menace que fait actuellement peser la pandémie de Covid-19 a par ailleurs exacerbé les difficultés économiques auxquelles font face les États membres. Outre les pressions et l'urgence d'agir pour gérer la pandémie, d'autres catastrophes naturelles – sécheresses et cyclones tropicaux – requièrent toujours une attention particulière. À ces enjeux s'ajoute la nécessité de répondre aux besoins de la population, tels que l'éducation et les soins médicaux de base. Cette situation a mis à mal la participation des États membres aux cycles d'assurance de l'ARC, les gouvernements étant forcés de choisir entre financer des besoins immédiats et traditionnels des populations ou investir dans le concept, relativement récent et parfois illusoire, de la gestion proactive des risques de catastrophe.

L'aide au financement des primes est une solution intéressante au problème de l'accessibilité des primes d'assurance rencontré par les États membres, et l'ARC y voit un élément déterminant dans l'évolution de la GRC. En 2021, l'organisation a poursuivi le dialogue avec les partenaires donateurs et ses activités de promotion de l'aide au financement des primes afin de favoriser la souscription de contrats d'assurance, indispensables à la couverture des risques de catastrophes naturelles et à la protection des populations.

Les risques de catastrophes naturelles, dont l'évolution est caractérisée par une intensification des catastrophes d'origine climatique et des épidémies toujours plus fréquentes, restent un défi majeur pour le continent et influencent les activités de l'ARC. Les États membres doivent affronter toujours plus de catastrophes de gravité variable, qui sollicitent fortement des ressources déjà limitées. À cet égard, l'ARC s'est attachée à développer un portefeuille diversifié de solutions afin que les États membres bénéficient d'une offre complète de produits couvrant la plupart des risques de catastrophes naturelles, dont les foyers et flambées épidémiques. L'ARC

est consciente que son mandat ne se limite pas à l'assurance mais qu'elle doit offrir d'autres solutions viables permettant de relever de multiples défis. La période sous revue portait également sur ce point, raison pour laquelle l'ARC a fait entendre la voix de l'Afrique sur de nombreuses plateformes de premier plan.

3.2 Recommandations

L'ARC cherche en permanence à s'améliorer et tire profit des enseignements tirés au fil des ans pour trouver l'éventail d'outils le plus adapté à l'Afrique. Elle s'engage à apporter les meilleures solutions aux États membres et s'emploie à diversifier ses produits, à assurer la mobilisation des ressources et à établir des partenariats axés sur la demande aux fins de son mandat. En conséquence, l'organisation propose au Conseil exécutif :

- a) d'encourager les pays à soutenir l'ARC et son mandat, et à participer au programme de l'ARC ;
- b) de demander aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et ratifier le Traité de l'ARC ;
- c) d'encourager l'ARC à travailler avec les autorités nationales, régionale et continentales afin d'influencer le secteur de la GRC au niveau politique ;
- d) de demander aux différentes parties prenantes d'envisager d'apporter les fonds permettant de couvrir, sur la durée, les coûts d'exploitation et les frais liés aux programmes ;
- e) de plaider en faveur de la poursuite de la recherche et du développement afin que l'offre de l'ARC assure aux États membres une protection adéquate contre les catastrophes naturelles.

Annexe I : projet de décision sur le rapport d'activités annuel du Groupe ARC

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport du Groupe ARC et des recommandations qu'il contient.
2. **PREND ÉGALEMENT NOTE** des efforts consentis par le Groupe ARC en vue de la mise en œuvre et de l'application de la nouvelle version de la Stratégie 2020-2024 du Groupe ARC, afin de s'assurer qu'elle réponde aux besoins des États membres.
3. **SALUE** les efforts engagés par le Groupe ARC pour renforcer la résilience du continent africain, face aux différents risques, auxquels s'ajoute la pandémie, qui menacent les États membres de l'UA, et félicite le Groupe ARC pour le travail considérable consenti, d'une part, pour accélérer et achever le développement du produit d'assurance contre les foyers et flambées épidémiques (O&E), et, d'autre part, la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophes sensibles au genre et inclusives.
4. **INVITE** les États membres à utiliser les outils et produits de financement des risques du Groupe ARC afin de renforcer leurs capacités d'intervention en cas de catastrophe naturelle et d'épidémie.
5. **DEMANDE** aux parties prenantes de l'ARC d'envisager d'apporter les fonds permettant de couvrir, sur la durée, les coûts d'exploitation et les frais liés aux programmes.
6. **DEMANDE EN OUTRE** aux États membres de contribuer aux campagnes de mobilisation des ressources de l'institution et de procéder rapidement à l'examen d'un financement grâce à des contributions et des cotisations volontaires.
7. **ENCOURAGE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et de ratifier l'Accord portant création de l'Institution de l'ARC le plus tôt possible.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2022-01-20

Activity Report of the African Risk Capacity Agency (ARC)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10385>

Downloaded from African Union Common Repository